

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

Séance du 14 novembre 2024

Le Conseil communautaire de la CdA de La Rochelle, convoqué le 8 novembre 2024 s'est réuni le 14 novembre 2024 dans la salle dédiée au bâtiment Vaucanson à Périgny.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président,

Membres présents : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY (sauf à la 21^{ème} question, départ), M. Guillaume KRABAL (sauf à la 19^{ème} question, départ), Mme Mathilde ROUSSEL (sauf à la 19^{ème} question, départ), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (sauf à la 19^{ème} question, départ), M. Stéphane VILLAIN, M. Vincent DEMESTER, Vice-présidents ;

M. David BAUDON, M. Christophe BERTAUD (sauf à la 19^{ème} question, départ), M. Philippe CHABRIER, Mme Katherine CHIPOFF, Mme Catherine LÉONIDAS (à compter de la 4^{ème} question), M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Line MÉODE, Mme Marie NÉDELLEC (sauf à la 21^{ème} question, départ), M. Jean-Pierre NIVET, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA, M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH, Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Catherine BENGUIGUI, Mme Dorothée BERGER, M. Sébastien BÉROT, M. Sébastien BOURAIN (sauf à la 22^{ème} question, départ), M. Gérard-François BOURNET (sauf à la 19^{ème} question, départ), Mme Josée BROSSARD, Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ, M. Franck COUPEAU, M. Pascal DAUNIT (à compter de la 4^{ème} question), Mme Amaël DENIS, Mme Hélène DE SAINT-DO (jusqu'à la 16^{ème} question), Mme Nadège DÉsir (à compter de la 1^{ère} question), M. Yves DLUBAK, Mme Evelyne FERRAND, M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN, M. Patrick GIAT, M. Dominique GUÉGO, Mme Fabienne JARRIAULT (sauf à la 19^{ème} question, départ), Mme Aya KOFFI, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Martine MADELAINE (à compter de la 17^{ème} question), Mme Océane MARIEL, Mme Françoise MÉNÈS, Mme Chantal MURAT, M. Patrick PHILBERT (sauf à la 19^{ème} question, départ), M. Hervé PINEAU, M. Olivier PRENTOUT (à compter de la 12^{ème} question), Mme Martine RENAUD, Mme Jocelyne ROCHETEAU, M. El Abbes SEBBAR, M. Jean-Marc SOUBESE, Mme Eugénie TÊTENoire, M. Michel TILLAUD, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, Mme Chantal VETTER, Conseillers communautaires.

Membres absents excusés :

M. Bertrand AYRAL (pouvoir à Mme Elyette BEAUDEAU), M. Jean-Luc ALGAY (départ à la 21^{ème} question), M. Guillaume KRABAL (départ à la 19^{ème} question), Mme Mathilde ROUSSEL (départ à la 19^{ème} question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (départ à la 19^{ème} question), Mme Marie LIGONNIÈRE (pouvoir à M. Guillaume KRABAL sauf à la 19^{ème} question), Vice-présidents ;

M. Christophe BERTAUD (départ à la 19^{ème} question), M. Patrick BOUFFET (pouvoir à M. Alain DRAPEAU), M. Thibaut GUIRAUD (pouvoir à M. Jean-François FOUNTAINE), Mme Catherine LÉONIDAS (pouvoir à M. Vincent COPPOLANI jusqu'à la 3^{ème} question), Mme Marie NÉDELLEC (départ à la 21^{ème} question), M. Didier ROBLIN (départ à la 19^{ème} question), Conseillers délégués ;

Mme Lynda BEAUJEAN, M. Sébastien BOURAIN (départ à la 22^{ème} question), M. Gérard-François BOURNET (départ à la 19^{ème} question), M. David CARON, M. Jean-Claude COSSET, M. Pascal DAUNIT (pouvoir à Mme Katherine CHIPOFF jusqu'à 3^{ème} question), Mme Hélène DE SAINT-DO (à

compter de la 17^{ème} question), Mme Nadège DÉsir (avant la 1^{ère} question à M. Hervé PINEAU), Mme Fabienne JARRIAULT (déport à la 19^{ème} question (pouvoir à M. Jean-Pierre NIVET), M. Régis LEBAS, Mme Martine MADELAINE (pouvoir à Mme Mathilde ROUSSEL jusqu'à la 16^{ème} question), Mme Marie-Christine MILLAUD (pouvoir à M. Gérard-François BOURNET sauf à la 19^{ème} question), Mme Gwendoline NEVERS (pouvoir à Mme Séverine LACOSTE), M. Patrick PHILBERT (déport à la 19^{ème} question), M. Olivier PRENTOUT (pouvoir à M. Pascal SABOURIN jusqu'à la 11^{ème} question), M. Michel RAPHEL (pouvoir à M. Antoine GRAU), M. Thierry TOUGERON (pouvoir à M. Olivier GAUVIN), Mme Tiffany ROY (pouvoir à Mme Aya KOFFI), Conseillers communautaires ;

Secrétaire de séance : M. Christophe BERTAUD

n° 08

AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DE L'ECHANGEUR DE PERIGNY / VILLENEUVE-LES-SALINES » - CONVENTION D'ETUDE

Rapporteur : M. GERVAIS

***Le Conseil Départemental de Charente-Maritime, la Direction Interdépartementale des Routes Atlantique, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et les communes de Périgny et La Rochelle souhaitent lancer les études d'amélioration du fonctionnement de l'échangeur de « Périgny / Villeneuve-les-Salines » situé sur les communes de Périgny et La Rochelle.
Une convention est établie avec l'ensemble des parties afin de définir les conditions de leur participation financière aux études.***

L'étude porte sur l'amélioration du fonctionnement de l'échangeur de Périgny/Villeneuve-les-Salines (suppression des congestions et remontées de file sur la rocade – RN 137), la requalification de la RD108 dans la traversée du parc d'activités économiques de Périgny (afin d'y intégrer une voie partagée Transports en Commun/covoiturage), l'amélioration des temps de parcours des bus en franchissement de la RN137, des liaisons piétonnes et cyclables, de la desserte du collège et du traitement paysager.

Préalablement aux études de maîtrise d'œuvre, il est nécessaire de réaliser une étude de trafic avec modélisation dynamique de différents scénarios. Constituée d'un recueil des données de trafic sur un périmètre élargi, de l'élaboration d'un modèle de trafic, de l'application de ce modèle à différents scénarios d'aménagement, cette étude permettra de retenir le scénario préférentiel qui fera l'objet des études de maîtrise d'œuvre. L'impact des aménagements sur le temps de parcours des bus sera notamment pris en compte.

L'étude de trafic et l'expérimentation répondent à une demande émanant du Comité de Pilotage des mobilités de l'agglomération rochelaise piloté par le Préfet.

Parallèlement à cette étude de long terme, et, pour d'ores et déjà contribuer à l'amélioration du fonctionnement de ce carrefour, il est proposé de mettre en œuvre une phase expérimentale. Cette phase consiste en la suppression de l'une des trois voies du giratoire de la république. Elle devrait permettre de diminuer les vitesses pratiquées dans l'anneau et ainsi de fluidifier la circulation par la réduction des remontées de file sur la rocade.

Les conditions de traversées piétonnes et cyclables en entrée/sortie d'anneau devraient aussi s'en trouver améliorées.

Une convention a ainsi été établie par le Département de la Charente-Maritime afin de définir les conditions de la participation financière de la Commune de la Rochelle ainsi que des autres

parties (Direction Interdépartementale des Routes Atlantique, Commune de La Rochelle et Commune de Périgny).

Le montant de l'étude et de l'expérimentation est estimé à 145 000 € HT et est réparti comme suit :

- Commune de La Rochelle : 18 125 € HT (12,5 %),
- Commune de Périgny : 18 125 € HT (12,5 %),
- Direction Interdépartementale des Routes Atlantique : 36 250 € HT (25 %),
- Communauté d'Agglomération de La Rochelle : 36 250 € HT (25 %),
- Conseil Départemental de la Charente-Maritime : 36 250 € (25 %).

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider les principes énoncés ci-dessus,
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents y afférents.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Membres en exercice : 82

Nombre de membres présents : 64

Nombre de membres ayant donné procuration : 13

Nombre de votants : 77

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 77

Votes pour : 77

Vote contre : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRESIDENT
Antoine GRAU**

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.



Direction des Infrastructures
Service Maîtrise d'Ouvrage Routes
Affaire suivie par : Corinne PEYRATOUT
Tél. : 05.46.97.55.85
mail : di.conventions@charente-maritime.fr

Envoyé en préfecture le 21/11/2024
Reçu en préfecture le 21/11/2024
Publié le 21/11/2024
ID : 017-241700434-20241114-DCC141124_08-DE



La Rochelle, le 25 JUIN 2024

Monsieur Jean-François FOUNTAINE
Maire de La Rochelle
HOTEL DE VILLE - BP 1541
17086 LA ROCHELLE

Objet : *échangeur de Périgny et requalification de la Route Départementale n° 108 – Parc d'activités Communes de Périgny et La Rochelle*

P.J. : un projet de convention « études »

Monsieur le Maire,

Dans le cadre des mobilités de l'agglomération de La Rochelle et comme convenu lors des comités de pilotage, vous avez sollicité le Département pour une étude de trafic avec modélisation dynamique et proposition de scénarios au niveau de l'échangeur de Périgny, Route Départementale n° 108, ainsi que la mise en œuvre d'une phase expérimentale de réduction de l'anneau giratoire de la République.

Afin de permettre la présentation de cette opération à la prochaine réunion de la Commission Permanente du Conseil départemental, j'ai l'honneur de vous soumettre, pour avis, le projet de convention ci-joint.

Si celui-ci vous agrée, je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir, dans les meilleurs délais à l'adresse figurant sur l'entête du courrier la délibération de votre Conseil municipal en approuvant les termes, notamment le montant de la participation communale et vous autorisant à signer la convention à intervenir.

Ce document est indispensable pour l'approbation de votre opération par la Commission Permanente.

Espérant avoir répondu à votre attente et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La Présidente du Département,
Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président du Département,

Gérard PONS



**Communes de Périgny – La Rochelle
Communauté d'Agglomération de La Rochelle
Direction Interdépartementale des Routes Atlantique (DIRA)
Etude de trafic, élaboration de différents scénarios et
mise en œuvre d'une phase expérimentale sur le giratoire de La République
Route Départementale n° 108**

Convention

Entre :

Le Département de la Charente-Maritime, représenté par sa Présidente en exercice, Mme Sylvie MARCILLY, en application de la délibération de l'Assemblée Départementale n° 101 du 1^{er} juillet 2021 portant élection de sa Présidente et de la délibération de la Commission Permanente de 2024, agissant aux présentes par M. Gérard PONS, Vice-Président du Département, en application de la délégation de signature qui lui a été donnée par la Présidente du Département le 17 octobre 2022,

d'une part,

Et :

La Commune de Périgny, représentée par Mme Marie LIGONNIERE, son Maire, dûment habilité et agissant en application de la délibération du Conseil Municipal du

La Commune de La Rochelle, représentée par M. Jean-François FOUNTAINE, son Maire, dûment habilité et agissant en application de la délibération du Conseil Municipal du

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle, représentée par M. Jean-François FOUNTAINE, son Président, dûment habilité et agissant en application de la délibération du Conseil Communautaire du

La Direction Interdépartementale des Routes Atlantique, représentée par M. François DUQUESNE, son Directeur, dûment habilité et agissant en application de la délibération du

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE :

Conformément aux échanges entre les parties concernées (les Communes de Périgny et La Rochelle, la DIRA et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle), il a été convenu lors des comités de pilotage relatifs aux mobilités de l'agglomération de La Rochelle, que le Département de la Charente-Maritime réaliserait une étude de trafic avec modélisation dynamique et proposition de scénarios sur la Route Départementale n° 108 ainsi que la mise en œuvre d'une phase expérimentale visant à réduire à deux voies l'anneau du giratoire de la République, Commune de Périgny.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention régit les dispositions relatives à la participation financière des Communes de Périgny et La Rochelle, la DIRA et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle à l'étude de trafic avec modélisation dynamique et proposition de scénarios, ainsi qu'une phase expérimentale de réduction de l'anneau du giratoire de La République, Route Départementale n° 108, Commune de Périgny.

Le montant de l'étude de trafic et de la phase expérimentale est estimé à **145 000 € Hors Taxes**

Article 2 – Description des Etudes

Elles concernent les prestations suivantes :

- Coût enquête origine destination + comptages	25 000,00 € HT
- Coût modélisation et études de scénario	75 000,00 € HT
- Etude de programmation des feux	10 000,00 € HT
- Phase expérimentale	35 000,00 € HT

145 000,00 € HT

Article 3 – Réalisation des études

La Direction des Infrastructures du Département de la Charente-Maritime assurera la réalisation de l'étude de trafic et de la phase expérimentale.

Article 4 – Propriété intellectuelle des études

Les cotraitants pourront utiliser les données issues des études après validation du Département de la Charente-Maritime.

Article 5 – Modalités du financement

Le Département fera l'avance du montant global des études et de la phase expérimentale estimé à **145 000 € Hors Taxes** tel que détaillé dans l'annexe financière.

Les dépenses relatives à cette convention seront imputées sur la nature 2031 – fonction 843 du budget départemental.

La participation des cotraitants est répartie de la manière suivante :

- Commune de Périgny : 18 125 € HT (soit 12,5 %)
- Commune de La Rochelle : 18 125 € HT (soit 12,5 %)
- Direction Interdépartementale des Routes Atlantique : 36 250 € HT (soit 25 %)
- Communauté d'Agglomération de La Rochelle : 36 250 € HT (soit 25 %)
- Département de la Charente-Maritime : 36 250 € HT (soit 25 %)

Les cotraitants s'engagent :

1°) à verser au Département leur participation :

- Commune de Périgny : 18 125 € HT (soit 12,5 %)
- Commune de La Rochelle : 18 125 € HT (soit 12,5 %)
- Direction Interdépartementale des Routes Atlantique : 36 250 € HT (soit 25 %)
- Communauté d'Agglomération de La Rochelle : 36 250 € HT (soit 25 %)

suivant la date de réalisation des études.

2°) à inscrire en temps utile dans leur budget les sommes nécessaires au règlement de la part des dépenses qui leur incombe,

3°) à verser ces sommes après validation des études par le Département dans un délai de trente jours suivant la réception de la demande de règlement adressée par le Département,

4°) à participer au prorata et dans les mêmes conditions spécifiées dans la présente convention, à toute réévaluation des études rendue nécessaire par l'évolution technique du projet ou par les circonstances économiques.

Article 7 – Modification des études

En cas d'évolution technique importante du projet à l'initiative des cotraitants ou du Département ou de modification des circonstances économiques, la présente convention fera l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties.

Article 8 - Résiliation

L'une ou l'autre des parties peut mettre fin à la présente convention, étant entendu que toutes études commencées seront achevées et que les sommes correspondantes dues par les cotraitants au Département, seront nécessairement versées sur la base des sommes réellement engagées.

La partie ayant pris l'initiative de la résiliation adresse une lettre recommandée avec accusé de réception aux autres parties. Cette résiliation sera effective à l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la réception par les autres parties de la lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 – Litiges

En cas de différend entre les parties dans le cadre de l'exécution de la présente convention et après épuisement des voies de règlement amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente.

P.J : annexe financière

Fait en 5 exemplaires originaux

La Rochelle, le
P/ Le Département de la Charente-Maritime,
Le Vice-Président,

Périgny, le
P/ La Commune de Périgny,
Le Maire,

Gérard PONS

Marie LIGONNIERE

La Rochelle, le
P/ La Commune de La Rochelle,
Le Maire,

La Rochelle, le
P/ La Communauté d'Agglomération
de La Rochelle,
Le Président,

Jean-François FOUNTAINE

Jean-François FOUNTAINE

Bordeaux, le
P/ La Direction Interdépartementale
des Routes Atlantiques
Le Directeur,

François DUQUESNE

PROJET

- Amélioration des conditions de circulation de l'échangeur RD108/RN137/AV JP Sarthe

Nature	Eléments de mission / Contenu	Coût total HT des études	Prise en charge Départementale		Participation DIRA		Participation CDA La Rochelle		Participation La Rochelle		Participation Périgny	
Etude de trafic	enquête OD + modélisation + programmation des feux	110 000 €	25%	27 500 €	25%	27 500 €	25%	27 500 €	12,50%	13 750 €	12,50%	13 750 €
Expérimentation	Fourniture de matériel temporaire	35 000 €	25%	8 750 €	25%	8 750 €	25%	8 750 €	12,50%	4 375 €	12,50%	4 375 €
TOTAL GÉNÉRAL		145 000 €		36 250 €		36 250 €		36 250 €		18 125 €		18 125 €

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES

SERVICE ÉTUDES ET
TRAVAUX LA ROCHELLE

PERIGNY/LA ROCHELLE

Amélioration des conditions de circulation de l'échangeur RD108 / RN137 / avenue JP Sartre

CONVENTION ETUDES

Notice explicative

SOMMAIRE

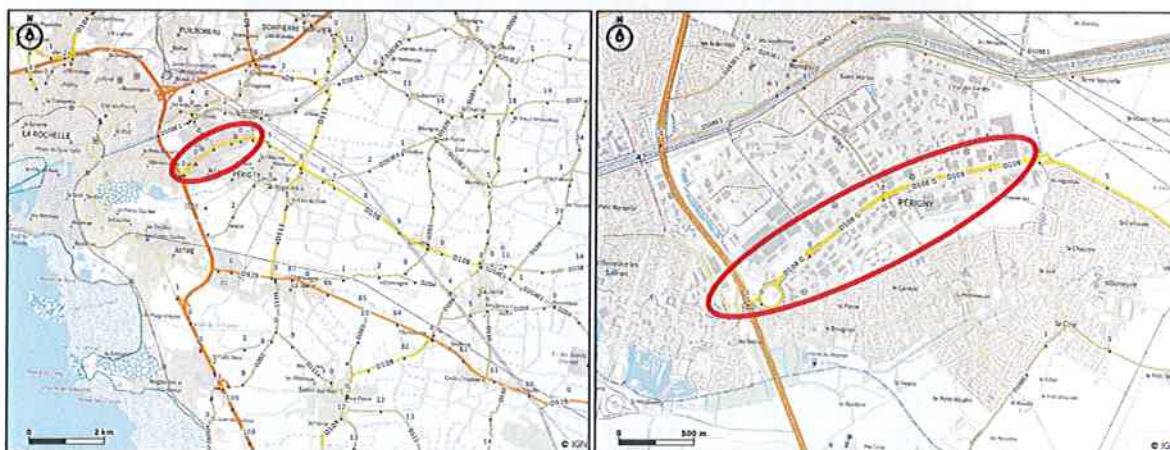
1- PRESENTATION DE L'OPERATION	3
2- OBJET DE LA CONVENTION	3
3- PROPOSITION GEOMETRIQUE DES AMENAGEMENTS	4
4- REALISATION D'UNE ETUDE DE TRAFIC	7
5- ESTIMATION DE L'EXPERIMENTATION	8
6- REPARTITION FINANCIERE	9
7- ORGANISATION	9

1- PRESENTATION DE L'OPERATION

L'opération a pour objet l'amélioration du fonctionnement de l'échangeur de Périgny/Villeneuve les Salines (suppression des congestions et remontées de file sur la rocade – RN 137), la requalification de la RD108 dans la traversée du Parc d'Activités de Périgny (afin d'y intégrer une voie partagée Transports en Commun/covoiturage), l'amélioration des temps de parcours des bus en franchissement de la RN137, des liaisons piétonnes et cyclables et de la desserte du collège, et de retravailler le traitement paysager.

La RD108, voie classée en 2^{ème} catégorie assure les fonctions de :

- itinéraire de liaison entre des pôles majeurs de l'agglomération de La Rochelle et du département. Elle connecte toute une frange Est du territoire à la RN137 (rocade).
- desserte d'un des principaux parcs d'activités de l'agglomération, dont la vocation industrielle va être renforcée.
- entrée de ville de Périgny.



Plan de situation

Dans le cadre du schéma stratégique global de déplacement de l'agglomération rochelaise, des études de diagnostic et d'élaboration de stratégie d'axe de l'avenue Sartre et de la RD 108 sur les communes de La Rochelle et Périgny sont en cours par la CDA de La Rochelle.

A ce titre, différents COTECH ont eu lieu réunissant le Conseil Départemental, la ville de Périgny, la CDA de la Rochelle, la DIRA et la RTRC et avec pour objet :

- évolution du réseau de transport en commun sur le secteur de Périgny (révision du réseau Illico 2025)
- réaménagement de la RD108
- réaménagement de l'échangeur de Périgny (réduction des remontées de file sur la RN137)

Les objectifs recherchés sont :

- de conforter la fonction de voirie principale de la RD108 dans la traverse du parc d'activités et de garantir la fluidité du trafic routier sur cet axe, en y intégrant un réseau cyclable structurant, en garantissant la sécurité et le confort des continuités piétonnes et en régulant le stationnement public le long de la contre-allée.
- de conforter l'accessibilité et la desserte multimodale du Parc d'Activité et de prendre en compte l'arrivée de nouvelles entreprises.
- de conforter l'entrée de ville de Périgny par le giratoire rue Louis Lumière
- d'améliorer les temps de parcours des bus en franchissement de la RN137, les liaisons piétonnes et cyclables et la desserte du collège,
- de retravailler le traitement paysager.

A l'issue des différents COTECH, il a été acté la nécessité de fiabiliser les données de trafic de l'échangeur de Périgny et de la RD 108 dans la traversée du parc d'activités afin de pouvoir amender les différents hypothèses d'aménagement.

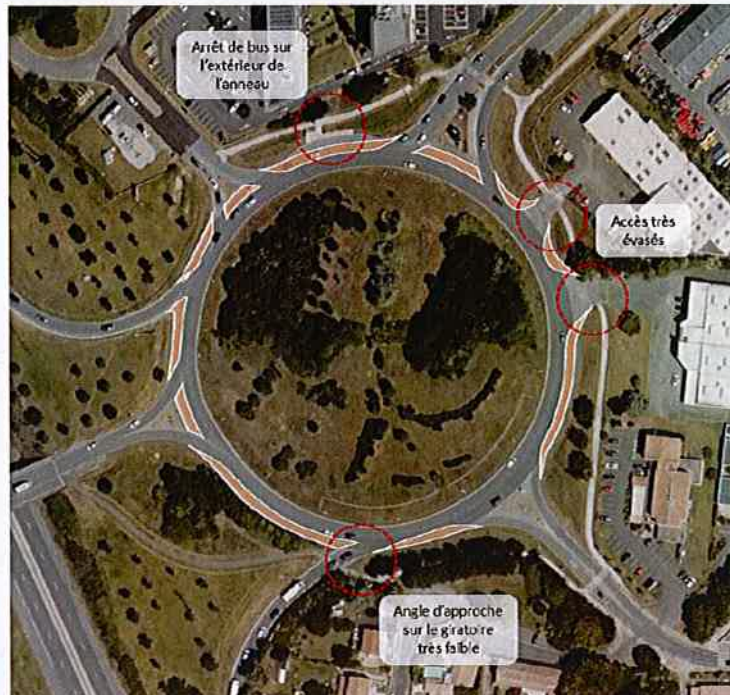
Par ailleurs, lors des COPIL des mobilités de l'agglomération rochelaise, pilotés par le Préfet, il a été demandé au Département, gestionnaire du giratoire de la République de piloter les études relatives à l'optimisation de l'échangeur de Périgny/Villeneuve les Salines avec, comme objectif principal, de supprimer les remontées de file sur la RN 137.

2- OBJET DE LA CONVENTION

Le présent document a donc pour objectif d'établir un conventionnement entre la CLU de La Rochelle, les communes de Périgny et La Rochelle, la DIRA et le CD17 sur la réalisation d'une étude de trafic avec modélisation dynamique de différents scénarios imaginés dans le cadre de la poursuite des objectifs énoncés précédemment.

Parallèlement à cette étude, le CD17 mettra en œuvre une phase expérimentale de réduction de l'anneau du giratoire de la République à 2 voies (au lieu de 3 actuellement) afin de diminuer les vitesses pratiquées sur l'anneau dans l'intention de fluidifier les échanges et contribuer ainsi à la réduction des remontées de file, notamment sur la RN137, et d'améliorer les conditions de traversées piétonnes et cyclables en entrée/sortie d'anneau.

Il sera inclus dans la convention pentapartite une participation financière pour mise en œuvre de cette expérimentation.



3- PROPOSITION GEOMETRIQUE DES AMENAGEMENTS

Propositions de scénarios pour l'Est :

Scénarios	Existant	Option 3 giratoires			Option 2 giratoires		Accès 4 chevaliers
		G1	G2	G3	G5	G6	
E0	X						
SE1		X	X	X			X
SE2		X	X	X			
SE3					X	X	X
SE4					X	X	
SE5					X		

Propositions de scénarios pour l'Ouest :

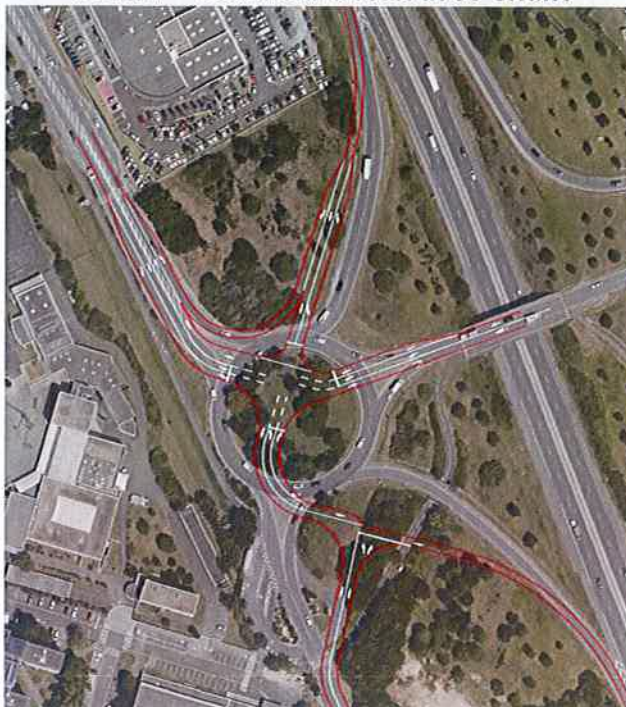
Scénarios	Existant	Shunt	Carrefour à feux
O0	X		
SO1		X	
SO2		X	X

OUEST – Shunt



SO1

OUEST – Carrefour à feux avec Shunt



SO2

EST – Option 3 giratoires

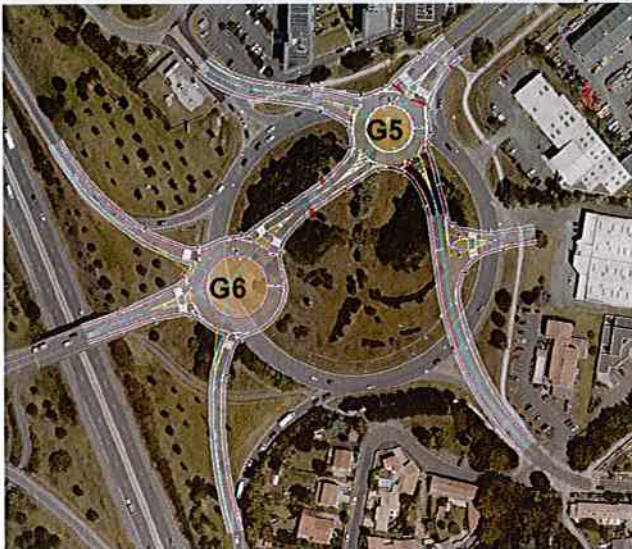


SE1



SE2

EST – Option 2 giratoires



SE3



SE4



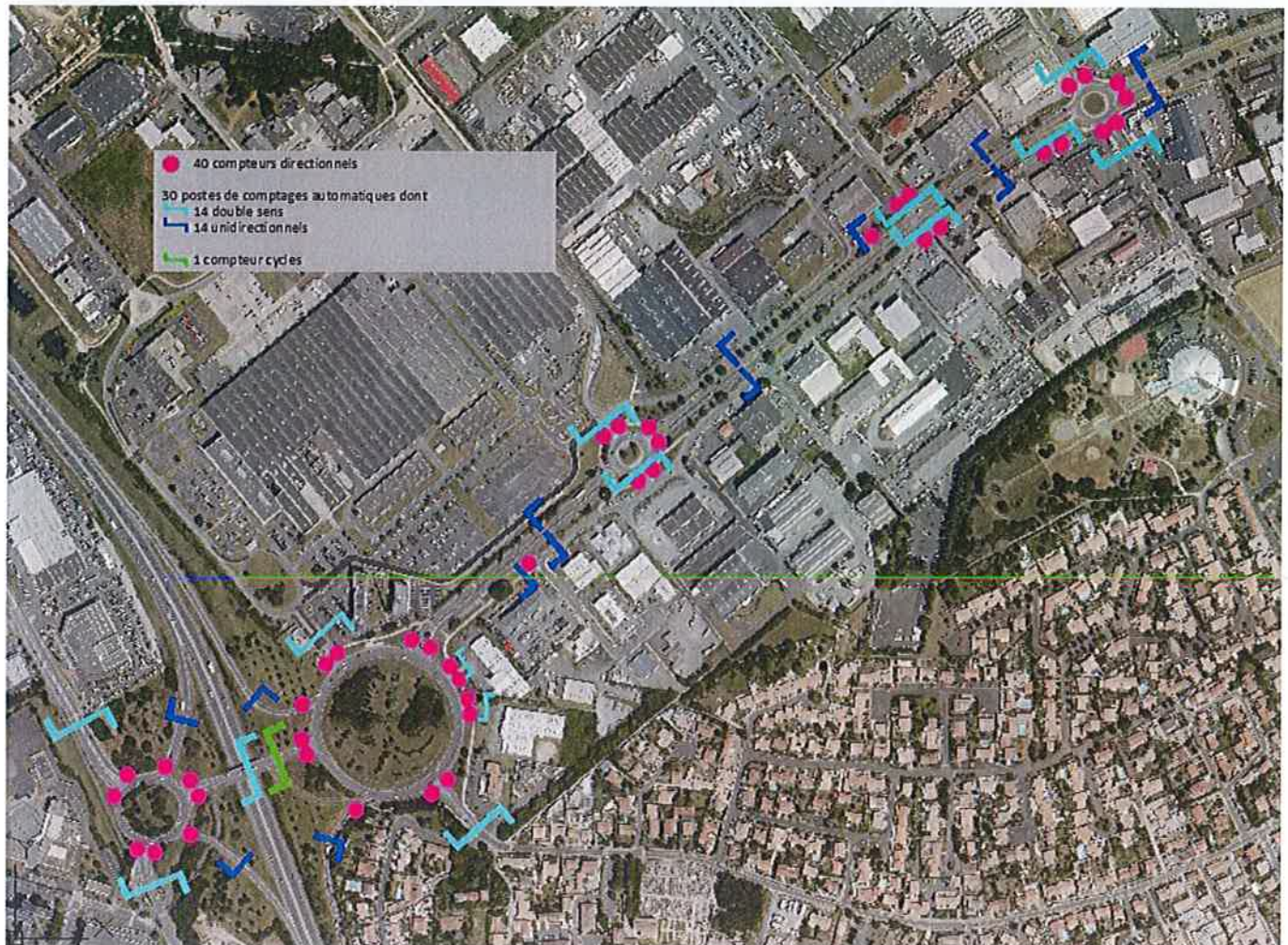
SE5

4- REALISATION D'UNE ETUDE DE TRAFIC

a. ETUDE ORIGINE/DESTINATION

L'étude de trafic contiendra une étude Origine/Destination de 4 giratoires existants, à savoir le giratoire à l'Ouest de la RN137 côté La Rochelle, le giratoire à l'Est de la RN137 côté Périgny dit « de la République », le giratoire desservant la zone des 4 Chevaliers dit « Tabarly » et le giratoire central de l'axe RD 108 dit « Louis Lumière ».

Des compteurs automatiques et directionnels devront donc être mis en place afin de pouvoir modéliser la situation actuelle.



b. ELABORATION DU MODELE DE PREVISION DE TRAFIC

A l'issue de l'enquête Origine/destination, un modèle de prévision de trafic sera créé afin d'évaluer le volume de trafic sur le réseau existant (situation de référence).

c. APPLICATION DU MODELE

Le modèle sera appliqué sur différents scénarios en comparaison avec la situation actuelle (situation de référence) afin d'évaluer les conséquences des projets d'infrastructures, les flux de trafic, la répartition modale, ...

1ere étape : modélisation de chaque scénario pour l'Est et l'Ouest :

Scénarios	Existant	Option 3 giratoires			Option 2 giratoires		Accès 4 chevaliers
		G1	G2	G3	G5	G6	
E0	X						
SE1		X	X	X			X
SE2		X	X	X			
SE3					X	X	X
SE4					X	X	
SE5					X		

Scénarios	Existant	Shunt	Carrefour à feux
O0	X		
SO1		X	
SO2			X

Cette étude permettra de retenir, de manière indépendante, le meilleur scénario pour l'Est et pour l'Ouest.

2ème étape : compilation et modélisation de l'assemblage des scénarios retenus à l'Est et à l'ouest.

3ème étape : intégration d'un bus cadencé à l'Ouest et à l'Est de l'échangeur (voie en site propre de part et d'autre de l'échangeur) afin d'évaluer le temps de parcours d'un bus dans l'aménagement.

Le marché comprendra en sus 3 scénarios dit « blancs », à disposition en cas de nécessité d'étudier des scénarios supplémentaires.

Il comprendra également une étude de programmation des feux pour le scénario SO2 « Carrefour à feux » à l'Ouest.

Estimation financière de l'étude de trafic comprenant les 3 étapes décrites ci-dessus :

	Quantités	PU	Total
coût OD + comptages			25 000,00 €
Nb compteurs automatiques + cycles	30	200 €	6000 €
Nb compteurs directionnels	38	500 €	19 000€
coût modélisation et études des scénarios			75 000,00 €
coût modélisation			15 000 €
Nb scénarios	12 <i>3 pour l'Est 6 pour l'Ouest 3 dit « blancs »</i>	5 000 €	60 000 €
Etude de programmation des feux			10 000,00 €
TOTAL HT			110 000,00 €

5- ESTIMATION DE L'EXPERIMENTATION

La phase expérimentale de réduction de l'anneau du giratoire de la République à 2 voies comprend :

- La mise en place de séparateurs de chaussée rouge avec bandes réfléchissantes afin de condamner la voie de circulation extérieure,
- La mise en place de balise d'alignement,
- La reprise de la signalisation horizontale et de la signalisation verticale dans chaque bretelle.

Le coût est estimé à 35 000 € HT de fourniture, la mise en place étant réalisée en régie par le Conseil Départemental.

6- REPARTITION FINANCIERE

La répartition financière se fera de la manière suivante :

- | | | |
|----------------------------|-------|------------------|
| - CD17 : | 25% | soit 36 250 € HT |
| - DIRA : | 25% | soit 36 250 € HT |
| - CDA La Rochelle : | 25% | soit 36 250 € HT |
| - Commune de Périgny : | 12,5% | soit 18 125 € HT |
| - Commune de La Rochelle : | 12,5% | soit 18 125 € HT |

7- ORGANISATION

Un Comité de Pilotage, composé de la CDA de La Rochelle, la DIRA, les communes de Périgny et de La Rochelle et le Conseil Départemental arbitreront, au regard des résultats des scénarios, les principes d'aménagement routiers Est et Ouest. Les 3 scénarios blancs pourront être utilisés pour affiner un principe d'aménagement routier ou simuler l'intégration d'un aménagement complémentaire à l'attention des déplacements doux et/ou collectifs. S'il s'avère nécessaire d'effectuer plus de scénarios ou d'engager des études complémentaires (desserte du collège, développement de la zone d'activités, ...) une nouvelle convention sera établie.